

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_025

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet

Vu la délibération n°D_2020_148 du 14 décembre 2020 relative à la Modification statutaire : compétence facultative "Aéroport Castres-Mazamet",

Vu la délibération n°D_2022_114 du 7 décembre 2022 relative à la Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 12 juillet 2021 portant extension des compétences de la Communauté de Communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et approbation des statuts,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet (S.M.A.R.C.M.) ainsi que d'approuver le projet de statuts du S.M.A.R.C.M. annexé à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet (S.M.A.R.C.M.),
- d'approuver le projet de statuts du S.M.A.R.C.M. annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_018

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	5 263,21 €	10 206,30 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	2 688,79 €	687,81 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022		687,81 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	7 952,00 €	10 206,30 €
SOLDE RESTES A REALISER	-66 738,98 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-58 786,98 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	10 206,30 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	7 952,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Bases de Loisirs de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	10 206,30 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	7 952,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		0,00 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe Camping

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_023

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe Camping

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Camping laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	-2 733,95 €	13 383,75 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	13 280,57 €	116 370,42 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022		8 923,83 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	10 546,62 €	120 830,34 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	10 546,62 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		120 830,34 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Camping de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	10 546,62 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		120 830,34 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe Centre de bien-être

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_019

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe Centre de bien-être

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Centre de bien être laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	43 590,48 €	20 095,90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	334 175,20 €	1 985,90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	377 765,68 €	22 081,80 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	377 765,68 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		22 081,80 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Centre de bien-être de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	377 765,68 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		22 081,80 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe Locations

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_021

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe Locations

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Locations laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	145 459,51 €	55 335,17 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	13 103,24 €	129 996,32 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	158 562,75 €	185 331,49 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	158 562,75 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		185 331,49 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Locations de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	158 562,75 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		185 331,49 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_022

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Office de tourisme laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	0,00 €	16 590,09 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	0,00 €	65 332,17 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	0,00 €	81 922,26 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		81 922,26 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe Office de Tourisme de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	0,00 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		81 922,26 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe SPANC

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_020

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe SPANC

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe SPANC laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	1 693,46 €	-13 277,70 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	8 572,46 €	109 899,87 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	10 265,92 €	96 622,17 €
SOLDE RESTES A REALISER	-6 750,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	10 265,92 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		96 622,17 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe SPANC de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	10 265,92 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		96 622,17 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget annexe ZA Merly

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_024

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget annexe ZA Merly

Le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe ZA Merly laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	-2 501,00 €	-0,20 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-34 725,45 €	105 253,45 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-37 226,45 €	105 253,25 €
SOLDE RESTES A REALISER	0,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	37 226,45 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-37 226,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		105 253,25 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe ZA Merly de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	0,00 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-37 226,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		105 253,25 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Affectation des résultats 2022 du budget Général

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_017

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget Général

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget Général laisse apparaître :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTATS 2022	651 395,94 €	-142 016,00 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	-1 779 235,39 €	2 392 812,71 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022		803 763,30 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-1 127 839,45 €	1 447 033,41 €
SOLDE RESTES A REALISER (4 161 074,38 - 3 578 521,03)	582 553,35 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-545 286,10 €	
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	545 286,10 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-1 127 839,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		901 747,31 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 du budget Général de la façon suivante :

PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)	545 286,10 €	
REPORT D'INVESTISSEMENT (001)	-1 127 839,45 €	
REPORT DE FONCTIONNEMENT (002)		901 747,31 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Approbation et autorisation de signer les avenants au contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2023-2024
Choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_037

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation et autorisation de signer les avenants au contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2023-2024
Choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion

La Communauté de Communes a souscrit un contrat d'assurance pour l'année 2021-2024 par délibération n°D_2020_131 du 14 décembre 2020, garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu les articles L140-1 et suivants du Code des assurances,

Vu Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 10 mars 2020 relative à ta participation de la Communauté de Communes à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2021-2024, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

Vu la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation engagée,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°19/2020 et 20/2020 du 06.07.2020 procédant à l'attribution du marché et autorisant la conclusion d'une convention de délégation de gestion entre chaque collectivité adhérente au contrat groupe et le Centre de Gestion,

Vu le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

Considérant que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement CNP ASSURANCES - GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

Considérant l'offre tarifaire et les garanties proposées par ledit groupement,

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat d'assurance avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) annexé à la présente délibération,
- de choisir les garanties et options d'assurance suivante :
 - Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Tous risques : Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité + paternité. Garanties option tous risques avec franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire Taux 11.32%,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de gestion du contrat d'assurance avec le centre de gestion du Tarn annexé à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat d'assurance avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) annexé à la présente délibération,

- de choisir les garanties et options d'assurance suivante :
 - Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
Tous risques : Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire + longue maladie + maladie de longue durée + maternité + paternité. Garanties option tous risques avec franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire Taux 11.32%,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de la convention de gestion du contrat d'assurance avec le centre de gestion du Tarn annexé à la présente délibération ainsi que toutes les pièces afférentes.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 22 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à l'approbation du projet de convention pré-opérationnelle avec
l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie – Commune de Murat-Sur-Vèbre**

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_040

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

**Objet : Approbation du projet de convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public
Foncier d'Occitanie – Commune de Murat-Sur-Vèbre**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement public foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017 ;

Engagée dans le programme Petites villes de demain (PVD) porté à l'échelle intercommunale depuis avril 2021 et signataire de la convention-cadre valant ORT depuis juillet 2022, la commune de Murat-sur-Vèbre a eu l'opportunité de travailler à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation avec notamment pour cœur de cible l'habitat. L'objectif fixé est d'affirmer la fonction résidentielle du centre-ancien en intensifiant l'offre locative avec la création de logements sur cette partie du village.

D'autres projets viennent enrichir le plan d'action tels que la création d'une maison des associations et d'un nouveau gîte à destination des pèlerins de Saint Jacques.

Au regard de ces différents projets, la commune a souhaité faire appel à un bureau d'étude qui l'accompagnera pour :

- Analyser le tissu urbain et les opportunités foncières ;
- Réaliser un diagnostic des bâtiments stratégiques repérés et pouvant permettre de répondre aux besoins du territoire ;
- Proposer plusieurs hypothèses de programmation en cohérence avec les besoins du territoire et les attentes du maître d'ouvrage ;
- Vérifier la faisabilité du projet identifié au niveau économique et juridique ;
- Evaluer la réalité technique du projet identifié ;
- Identifier et fédérer les forces vives locales et les acteurs stratégiques.

La contribution de l'EPF apparaît complémentaire à cette étude et permettra à l'issue de ce travail d'analyse de poursuivre la démarche vers une maîtrise foncière du ou des immeubles stratégiques ciblés pour le développement du centre bourg.

Pour mener à bien cette démarche, les parties ont convenu, dans un premier temps, de la mise en place d'une convention dite pré-opérationnelle afin :

- De réaliser, si besoin, les études foncières nécessaires à l'identification des périmètres à l'intérieur desquels une veille foncière s'avère nécessaire ;
- D'analyser et, le cas échéant, répondre aux premières opportunités foncières se présentant et susceptibles d'intéresser le futur projet ;
- De mener les études nécessaires en vue de préciser les intentions du projet.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 500 000 €

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de convention pré-opérationnelle tripartite entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et la commune de Murat-sur-Vèbre ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention et les documents y afférents ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur Le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le projet de convention pré-opérationnelle tripartite entre l'Établissement public foncier d'Occitanie, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et la commune de Murat-sur-Vèbre ;
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.
- de donner tout pouvoir à Monsieur Le Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 24 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 24 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer l'avenant n°1 AGS/GRUET-MOE pour la piscine de La Salvetat

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_036

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 0

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer l'avenant n°1 AGS/GRUET-MOE pour la piscine de La Salvetat

La validation de l'APD de la piscine de la Salvetat prise en compte par le comité de pilotage est sur un projet de 4 404 783 € HT.

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2023 081-200066553-20230316-D_2023_036-DE

En conséquence, comme prévu au marché de maîtrise d'œuvre, il convient d'ajuster la rémunération définitive sur la base du pourcentage remis à l'offre.

Le groupement AGS/GRUET nous a donc transmis un projet d'avenant comme suit :

	Montant HT
Coût prévisionnel des Travaux HT arrêté en phase APD	3 239 858 €
Coût des prestations supplémentaires	1 164 925 €
Total Nouveau Coût prévisionnel des travaux AVENANT N°01	4 404 783 €
Taux de rémunération	7,52%
Nouveau montant de rémunération de maîtrise d'œuvre avenant N°01	331 239,68 €

Pour rappel, la part de l'enveloppe prévisionnelle des travaux initialement affectée par le maître d'ouvrage au marché de maîtrise d'œuvre a été fixée lors de la signature du contrat à 3 460 000 € HT.

Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre a été fixé à 7.52% ainsi le forfait de rémunération provisoire pour la maîtrise d'œuvre a été conclus lors de l'acte d'engagement à 260 122.80 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 AGS/GRUET-MOE pour la piscine de La Salvetat,

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 AGS/GRUET-MOE pour la piscine de La Salvetat.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 22 / 03 / 20 23



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/03/2023 081-200066553-20230316-D_2023_036-DE

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Autorisation du Président à signer l'avenant n°2 Labastere - Pôle Culturel

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_026

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Autorisation du Président à signer l'avenant n°2 Labastere - Pôle Culturel

Un MOE spécialisé dans l'éclairage scénique a préconisé du matériel supplémentaire pour un meilleur Eclairage et une meilleure sonorisation du pôle culturel.

Ceci implique l'ajout de console de fixation en plus de celles qui permettent de décaler le rideau et l'écran pour favoriser la circulation au fond de la scène.

Un nouveau devis a donc été demandé à l'entreprise LABASTERE en remplacement de celui du 7 décembre 2022 qui proposait déjà :

- une plateforme métallique pouvant supporter de fortes charges, pour assurer plus de sécurité au niveau du quai de déchargement, il est proposé d'ajouter
- des châssis de désenfumage ajoutés en façade.

En revanche, les tests d'étanchéités à l'air ont été supprimés.

Item	Désignation	Ute	Qté	Prix unitaire HT	Prix Total HT	Prix Total TTC
1	Support rideau et éclairages (14 consoles)	ft	1	9 549.00 €	9 549.00 €	11 458.80 €
2	Quai de déchargement	u	1	9 886.00 €	9 886.00 €	11 863.20 €
3	Chassis de désenfumage en façade	ens	1	4 207.00 €	4 207.00 €	5 048.40 €
4	Suppression Test étanchéité à l'air	ens	1	- 5 345.00 €	- 5 345.00 €	- 6 414.00 €
	TOTAL			TOTAL	18 297.00 €	21 956.40 €

Montant initial du marché HT : 164 957.42 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 21 169.88 € HT

Montant de l'avenant n°2 : 18 297.00 € HT

Nouveau Montant du marché HT : 204 424.30 € HT

Nouveau Montant du marché TTC : 245 309.16 € HT

% d'écart introduit avec le marché initial par les avenants n°1 et 2 : 23.92 %

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 Labastere – Pôle Culturel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour
l'activité structures gonflables aux Bouldouïres**

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_038

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public pour l'activité structures gonflables aux Bouldouïres

Un appel à candidature doit être lancé pour exploiter une activité de structures gonflables aux Boudouïres.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 22 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 22 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Création d'une micro-crèche intercommunale sur la commune de La
Salvetat Sur Agoût**

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_041

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Création d'une micro-crèche intercommunale sur la commune de La Salvetat Sur Agoût

La Communauté de Communes désire enrichir l'offre de service en matière d'accueil du jeune enfant sur son territoire et répondre aux besoins des familles.

Une étude d'opportunité a été réalisée sur la commune de La Salvetat sur Agoût, particulièrement déficitaire en mode d'accueil petite enfance.

L'ensemble des parties prenantes présentes lors de la restitution : Caf, MSA, PMI ont validé l'intérêt de créer un établissement de type micro-crèche (capacité d'accueil limitée à 10 enfants, souplesse de fonctionnement).

Il convient de se positionner quant à la création d'une micro-crèche intercommunale sur la commune de La Salvetat sur Agoût.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Lancer la consultation pour choisir le maître d'œuvre qui travaillera sur ce projet

Il est proposé de créer un équipement neuf sur un terrain situé à proximité de l'école. Ce terrain, aujourd'hui, propriété de la commune de La Salvetat sur Agoût, sera cédé à la communauté de communes pour la concrétisation du projet. Concernant le bâtiment, il est proposé d'utiliser le bois Massif Central produit localement comme matériau de construction. Une attention toute particulière sera apportée à la performance énergétique du futur bâtiment.

- Faire le choix du mode de gestion et d'exploitation de cette future micro-crèche

Considérant que la commune ne dispose pas des moyens humains nécessaires, en nombre et en qualification, pour gérer ce type de structure spécialisée pour l'accueil des très jeunes enfants, il est proposé de mettre gracieusement cette infrastructure, dûment autorisée par les services de PMI, à la disposition d'un gestionnaire qui se chargerait de son exploitation.

Afin de favoriser le bon fonctionnement du service il est proposé que la communauté de communes couvre, sur la base d'un budget de fonctionnement prévisionnel, le déficit d'exploitation du service. Le gestionnaire percevra également la participation des familles sur la base d'un tarif révisable chaque année, adapté au quotient familial des familles, ouvrant droit à la PSU de la CAF (subvention de fonctionnement).

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe d'une gestion déléguée de la future micro-crèche intercommunale de La Salvetat sur Agoût,
- d'autoriser Monsieur Le Président à lancer une consultation pour le choix d'un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public simplifiée d'une durée de 5 ans,
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document relatif à cette délégation de service et le contrat qui sera établi avec le gestionnaire.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le principe d'une gestion déléguée de la future micro-crèche intercommunale de la Salvetat Sur Agoût,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix d'un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public simplifiée d'une durée de cinq ans,

- d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document relatif à cette délégation de service et le contrat qui sera établi avec le gestionnaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 24 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 24 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention DETR pour la mise en conformité de l'accessibilité
du Bureau d'Information Touristique du Laouzas**

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_006

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

**Objet : Demande de subvention DETR pour la mise en conformité de l'accessibilité du Bureau
d'Information Touristique du Laouzas**

Le Bureau d'Information Touristique du Laouzas nécessite un programme global de mise en conformité pour l'accessibilité, avec une attention particulière portée aux handicaps moteurs et mentaux. En l'occurrence le projet impacte le changement de la porte d'entrée principale avec une

rampe d'accès PMR. La terrasse sera refaite permettant une pleine vue sur le lac et la circulation sera simplifiée à l'intérieur du Bureau d'Information Touristique. Les espaces seront redessinés pour permettre à tout public de circuler et la banque d'accueil sera revue et adaptée aux publics PMR et autres handicaps sensoriels, cognitifs, mentaux et psychiques.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	Gros œuvre	77 000.00 €	Etat - DETR	95 435.75 €	50
	Menuiseries extérieures	23 200.00 €			
	Plâtrerie / Peinture / Sol	47 500.00 €	Région Occitanie – Dispositif de mise en conformité	47 717.875 €	25
	Electricité	19 000.00 €			
M.O	Maîtrise d'œuvre	19 170.50 €	CCMLHL - Autofinancement	47 717.875 €	25
	SPS du code de la construction et de l'habitat	5 001,00 €			
TOTAL		190 871.50 €	TOTAL	190 871.50 €	100

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR). Ainsi que de lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation et à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR) pour la mise en conformité de l'accessibilité du Bureau d'Information Touristique du Laouzas,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention DETR pour la modernisation de l'aire de camping-car du Laouzas

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_007

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : **Demande de subvention DETR pour la modernisation de l'aire de camping-car du Laouzas**

Afin de mieux répondre aux normes environnementales et aussi de mieux juguler le camping-car sauvage il est proposé de moderniser l'aire de camping-car du Laouzas.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Emplois	HT	Ressources	
Réseaux électrique	59 760,00 €	DETR	72081,71 €
Bornes + câbles	24 947,00 €	Autofinancement	72081,72 €
Portail d'entrée + aire de vidange	45 115,00 €		
Assainissement	8 742,00 €		
Liaison vers armoire départ	5 599,00 €		
Total	144 163,43 €	Total	144 163,43 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR). Ainsi que de lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation et signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR) pour la modernisation de l'aire de camping-car du Laouzas,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention DETR pour les travaux de la RAGT – Tranche 2

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_008

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention DETR pour les travaux de la RAGT – Tranche 2

Trois changements majeurs sont intervenus dans les travaux du futur siège de la Communauté de Communes :

- La salle de réunion initiale était de 60m² et ne pouvait donc pas accueillir les conseils communautaires. La nouvelle salle s'est substituée aux six bureaux qui étaient en second jour. Cette nouvelle salle compte 85 m² et peut donc accueillir les conseils communautaires.

- Les six bureaux de seconds jours étaient destinés à être des bureaux de « passage ». Or en 2022 quatre agents ont rejoint la Communauté de Communes à Lacaune. Il s'agit des postes ; PVD, manager commerce, EVS et culture et patrimoine. Les agents occupants ces postes occupent les bureaux de manière pérenne. Ces bureaux se sont donc substitués à la précédente salle de réunion, ils disposent chacun au moins d'une fenêtre premier jour.
- Les deux premiers changements ont entraîné la nécessité d'étendre le bâtiment.

Ces modifications substantielles génèrent un surtout dénommé RAGT-deuxième tranche de l'ordre de **235 313,04 € HT**.

Il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR selon le plan de financement ci—après :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Lot 1: VRD	8 595,00 €	Subvention Etat - DETR	95 000 €
Lot 1b: Gros Œuvre	75 407,00 €	Autofinancement	140 313,04 €
Lot 2: second œuvre	11 000,00 €		
Lot 3: sol souple	4 950,00 €		
Lot 5: bardage	68 548,00 €		
Lot 6: menuiserie	44 625,00 €		
Lot 7: électricité	11 279,00 €		
maitre d'œuvre	10 909,04 €		
total	235 313,04 €	total	235 313,04 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le plan de financement ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR). Ainsi que de lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation et à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR) pour les travaux de la RAGT – Tranche 2,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer toutes les formalités nécessaires à sa réalisation
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_010

<p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 39 Présents : 29 Absents : - dont suppléés : 0 - dont représentés : 8 Absents excusés : 2 Présents non votants : 1 Votants : 36 - dont « pour » : 36 - dont « contre » : 0 - dont abstention : 0</p>
--

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe Bases de Loisirs :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	2 688,79 €	5 263,21 €	7 952,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 206,30 €	10 206,30 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Bases de Loisirs.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Camping

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_015

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour » : 36
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Camping

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe Camping :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	13 280,57 €	-2 733,95 €	10 546,62 €
FONCTIONNEMENT	107 446,59 €	13 383,75 €	120 830,34 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Camping.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Centre de bien-être

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_011

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour »: 36
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Centre de bien-être

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe Centre de bien-être :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	334 175,20 €	43 590,48 €	377 765,68 €
FONCTIONNEMENT	1 985,90 €	20 095,90 €	22 081,80 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Centre de bien-être.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Locations

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_013

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour »: 36
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Locations

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe Locations :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	13 103,24 €	145 459,51 €	158 562,75 €
FONCTIONNEMENT	129 996,32 €	55 335,17 €	185 331,49 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Locations.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_014

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour » : 36
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe Office de Tourisme :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	65 332,17 €	16 590,09 €	81 922,26 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Office de Tourisme.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_012

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour »: 36
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe SPANC

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	8 572,46 €	1 693,46 €	10 265,92 €
FONCTIONNEMENT	109 899,87 €	-13 277,70 €	96 622,17 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget annexe ZA Merly

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_016

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Absents excusés : 2
Présents non votants : 1
Votants : 36
- dont « pour » : 36
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget annexe ZA Merly

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget annexe ZA Merly :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	-34 725,45 €	-2 501,00 €	-37 226,45 €
FONCTIONNEMENT	105 253,45 €	-0,20 €	105 253,25 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe ZA Merly.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 17 / 03 / 2023

et publié ou notifié

le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte administratif 2022 du budget Général

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_009

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Absents excusés : 2

Présents non votants : 1

Votants : 36

- dont « pour » : 36

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Présents non votants : Daniel VIDAL

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte administratif 2022 du budget Général

Le Conseil Communautaire doit désigner le président de séance avant l'approbation du compte administratif (article L. 2121-14 du CGCT). Le Président assiste au débat du compte administratif qu'il soumet au vote, il doit se retirer au moment du vote.

A l'unanimité, Francis CROS est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2022 du budget Général :

	Reports de l'exercice 2021	Réalisations de l'exercice 2022	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	-1 779 235,39 €	651 395,94 €	-1 127 839,45 €
FONCTIONNEMENT	1 589 049,41 €	-142 016,00 €	1 447 033,41 €

Le Président ne prend pas part au vote.

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget Général.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_028

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Bases de Loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget Bases de Loisirs pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif					
Investissement	2 688,79		5 263,21		7 952,00
Fonctionnement	687,81	687,81	10 206,30		10 206,30
Sous-total	3 376,60	687,81	15 469,51		18 158,30
Total 2	3 376,60	687,81	15 469,51		18 158,30
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total 3					
TOTAL 1 + 2 + 3	3 376,60	687,81	15 469,51		18 158,30

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Bases de Loisirs pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Camping

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_032

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 0
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Camping,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe Camping pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif					
CAMPING – CC MLMHL					
Investissement	13 280,57		- 2 733,95		10 546,62
Fonctionnement	116 370,42	8 923,83	13 383,75		120 830,34
Sous-total	129 650,99	8 923,83	10 649,80		131 376,96
Total 2	129 650,99	8 923,83	10 649,80		131 376,96
3. Budget des services à caractère industriel et commercial					
Total 3					
TOTAL 1 + 2 + 3	129 650,99	8 923,83	10 649,80		131 376,96

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Camping pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Centre de bien-être

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_029

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : **Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Centre de bien-être**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Centre de bien-être,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe Centre de bien-être pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif					
CENTRE DE BIEN ETRE – CC MLMHL					
Investissement	334 175,20		43 590,48		377 765,68
Fonctionnement	1 985,90		20 095,90		22 081,80
Sous-total	336 161,10		63 686,38		399 847,48
Total 2	336 161,10		63 686,38		399 847,48
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total 3					
TOTAL 1 + 2 + 3	336 161,10		63 686,38		399 847,48

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Centre de bien-être pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Locations

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_034

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Locations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Locations,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe Locations pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal Investissement Fonctionnement					
Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif					
Total 2					
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial LOCATIONS BATIMENTS – CC MLMHL Investissement Fonctionnement Sous-total	 13 103,24 129 996,32 143 099, 56		 145 459,51 55 335,17 200 794,68		 158 562,75 185 331,49 343 894,24
Total 3	143 099, 56		200 794,68		343 894,24
TOTAL 1 + 2 + 3	143 099, 56		200 794,68		343 894,24

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Locations pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_031

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe Office de Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Office de Tourisme,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal Investissement Fonctionnement Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif OFFICE DE TOURISME – CC MLMHL Investissement Fonctionnement Sous-total Total 2	 65 332,17 65 332,17 65 332,17		 16 590,09 16 590,09 16 590,09		 81 922,26 81 922,26 81 922,26
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial Total 3 TOTAL 1 + 2 + 3					
			16 590,09		81 922,26

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_030

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal Investissement Fonctionnement Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif Total 2					
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial SPANC – CC MLMHL Investissement Fonctionnement Sous-total Total 3	 8 572,46 109 899,87 118 472,33		 1 693,46 - 13 277,70 - 11 584,24		 10 265,92 96 622,17 106 888,09
TOTAL 1 + 2 + 3	118 472,33		- 11 584,24		106 888,09

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Merly

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_033

Nombre de conseillers
En exercice : 39
Présents : 29
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 8
Votants : 37
- dont « pour » : 37
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Merly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Merly,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Merly pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1. Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
Total 1					
2. Budgets des services à caractère administratif					
ZA MERLY – CC MLMHL					
Investissement	- 34 725,45		- 2 501,00		- 37 226,45
Fonctionnement	105 253,45		- 0,20		105 253,25
Sous-total	70 528,00		- 2 501,20		68 026,80
Total 2	70 528,00		- 2 501,20		68 026,80
3. Budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total 3					
TOTAL 1 + 2 + 3	70 528,00		- 2 501,20		68 026,80

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Merly pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 2023



CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du compte de gestion 2022 du budget Général

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_027

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 0

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du compte de gestion 2022 du budget Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Castres et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget Général,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget Général pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
1- Budget principal					
Investissement	- 1 779 235,39		651 395,94		- 1 127 839,45
Fonctionnement	2 392 812,71	803 763,30	- 142 016,00		1 447 033,41
Total 1	613 577,32	803 763,30	509 379,94		319 193,96

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'approuver le compte de gestion du budget Général pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 17 / 03 / 20 23
et publié ou notifié
le 17 / 03 / 20 23

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote du mode de calcul de la redevance spéciale 2023

Séance du 16 mars 2023
Délibération n°D_2023_039

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 29

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 37

- dont « pour » : 37

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 16 mars 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Carole ALARY, Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Richard COLLET, Francis CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Représentés : Véronique ARMENGAUD par Michel FARENC, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par André CABROL, Marie CASARES par Francis CROS, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Jacques FABRE par Robert BOUSQUET, Vincent VIDAL par Pierre ESCANDE, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET, Christian THERON

Secrétaire de séance :

Objet : Vote du mode de calcul de la redevance spéciale 2023

Il est proposé au Conseil Communautaire de réactualiser les tarifs de collecte des ordures ménagères des professionnels via la redevance spéciale.

Pour cela il est proposé 2 modes de calcul différents :

- 1 tarif fixe par bac collecté (15,91 €/bac de 660L et 11,39 €/bac de 330L)
- 1 tarif dégressif (ex : 15,91€ le premier bac de 660L collecté puis 10,76 € par bac de 660L supplémentaire)

	2022	2023
Coût Bac 660 L	8,50 €	15,91 €
Bac supplémentaire		10,76 €
Coût Bac 330 L	5,70 €	11,39 €
Bac supplémentaire		6,24 €

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de voter les tarifs dégressifs de redevance spéciale tels indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les redevables.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 22 / 03 / 20 23

et publié ou notifié

le 22 / 03 / 20 23